

Hygiène environnementale

Standard : 03.87.66.44.13
Fax : 03.87.50.47.60

11, avenue Leclerc de Hauteclouque - BP 80607 - 57010 METZ CEDEX 01

COMMUNE DE VALMONT

1 RUE DE LA MAIRIE
57730 VALMONT

**SALLE POLYVALENTE
VESTIAIRE GARCONS
DERNIERE DOUCHE GAUCHE**

Dossier N° 0026 du 05.11.2019

Edité le 15.11.2019 à 18:48

Edition n° 01

IPP : 000006795

Mairie de Valmont

20 NOV. 2019

ARRIVÉ

Maire cy	→	FAI	
1er Adjt			
2e Adjt			

ENVIRONNEMENT / QUALITE DE L'EAU

(*) PRELEVEMENT D'EAU

FD T 90-522/NF EN ISO 19458/CIRC 2002/243 / ARRETE 01/02/10 / CIRC 2010/448 (HY)

Circonstances du contrôle

Nature de l'eau

Modalités de prélèvement

Date de prélèvement

Heure de prélèvement

Date de réception au laboratoire

Heure de réception

Préleveur

Suite à dépassement

Eau propre

2ème jet sans flambage

07.11.19

14h20

07.11.19

15h15

L. HAMONIC (EspaceBio)

(*) PRISE DE TEMPERATURE DE L'ECHANTILLON

MO HYG 035 (HY)

(*) Température

63,8 °C

TRAITEMENT BIOCIDÉ

Traitement biocide

Date dernière désinfection

Traitement thermique

04.11.19



Jean-Philippe RAULT
Biologiste

() Paramètre non couvert par l'accréditation 1-1145

(*) Paramètre couvert par l'accréditation 1-1145

ENVIRONNEMENT / QUALITE DE L'EAU

() RECHERCHE ET DENOMBREMENT DE LEGIONELLA SPP ET LEGIONELLA PNEUMOPHILA

(NF T90-431) (HY)

Date de début d'analyse **07.11.19**
Heure de début d'analyse **16h00**
Date de fin d'analyse **15.11.19**

(*) Dénombrement et identification des Legionella pneumophila

(*)	Nombre de Legionella	<10	UFC/l
(*)	dont Legionella pneumophila	<10	UFC/l

Commentaire **Légionella non détectée**

(seuil de détection : 10 UFC/l) (HY)

() DECLARATION DE CONFORMITE

Texte de référence :

Arrêté du 1er février 2010 relatif à la surveillance des légionelles dans les installations de production, de stockage et de distribution d'eau chaude sanitaire.

Objectif cible :

Legionella pneumophila < 1000 UFC/l au niveau de tous les points d'usage à risque.

Résultat conforme



Jean-Philippe RAULT
Biologiste

() Paramètre non couvert par l'accréditation 1-1145

(*) Paramètre couvert par l'accréditation 1-1145

Le laboratoire ne tient pas compte de l'incertitude de mesure pour le rendu de ses résultats.

Ce compte-rendu d'analyses ne peut être reproduit partiellement sans l'accord écrit du laboratoire.

Pour déclarer ou non la conformité, il n'a pas été tenu compte de l'incertitude associée au résultat.

** Fin de compte rendu **

Page 2 / 2